CPS/PLAN STAT 2010/Document d'information.3
24 juin 2010

ORIGINAL : FRANÇAIS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES DIRECTEURS DES SERVICES
PLANIFICATION ET STATISTIQUE
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 12-16 juillet 2010)

Statistique 2020 – Créer des capacités nationales et régionales durables en matière de statistique

Session 3.4 : COMMENT MESURER LA PAUVRETE ? en pratique : l'enquête Budget Consommation des Ménages (BCM) de Nouvelle-Calédonie

(Document présenté par Laure Hadj, socio-démographe, ISEE, Nouvelle-Calédonie)

1. La mesure de la pauvreté est complexe du fait qu'il n'y a pas de définition unique et universelle. On peut étudier la pauvreté pécuniaire bien sûr, mais aussi la pauvreté ressentie et la pauvreté en conditions de vie.
2. En Nouvelle-Calédonie, l'enquête Budget Consommation des Ménages (BCM), réalisée en 2008, recense l'ensemble des ressources du ménage. C'est donc la pauvreté pécuniaire qui est étudiée.
3. La pauvreté est quantifiée par un taux de pauvreté. Il se construit à partir d'indicateurs d'inégalité ce qui lui vaut la qualification d'indicateur hybride[1].Les indicateurs d'inégalités sont : le niveau de vie, la médiane et le seuil de pauvreté.
4. A partir de quel montant un ménage est qualifié de « pauvre »?
5. Nous présenterons ici le cheminement et les choix que nous avons dû effectuer pour affirmer qu'en Nouvelle-Calédonie, 17% des ménages sont pauvres, par rapport aux autres habitants.

I - La clé d'entrée : le niveau de vie 2
1. La définition du niveau de vie 2
2. Pourquoi pas un revenu par ménage ou individu ? 2
3. Une unité de consommation Oxford ou OCDE ? 3
4. Les déterminants du choix de l'échelle d'équivalence en Nouvelle-Calédonie 4
II - La mesure des inégalités grâce à ces premiers outils 5
1. Les déciles de niveau de vie 5
2. L'indice de Gini 6
III - Quel revenu utiliser ? 7
1. Faut-il intégrer les loyers fictifs ? 7
2. Faut-il intégrer les ressources non monétaires ? 9
3. Revenu monétaire et revenu total : quelles incidences sur les inégalités ? 10
IV - Le seuil et le taux de pauvreté relative 12
1. Définitions 12
2. Quel seuil de pauvreté choisir ? 12
3. Le seuil de pauvreté doit-il être le même en province Sud, Nord et îles Loyauté ? 13
CONCLUSION 14

[1] Verger 2005

I - La clé d'entrée : le niveau de vie

Le niveau de vie est l'indicateur qui permet d'étudier les inégalités de revenu et la pauvreté.

1. La définition du niveau de vie

Le niveau de vie selon l'Insee correspond « au **revenu** disponible du ménage divisé par le nombre **d'unités de consommation**. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage (…) ».

Deux questions se posent :

a. Quel revenu utiliser ? L'enquête BCM 2008 recense les ressources monétaires des ménages calédoniens. Elles correspondent au montant perçu par le ménage au cours des 12 mois précédant l'enquête. Dans un 1e temps, ce sont celles que l'on étudie. Dans la partie III, on évoquera d'autres types de revenus à prendre en compte éventuellement.

b. Pourquoi utiliser et comment définir l'unité de consommation ?

2. Pourquoi pas un revenu par ménage ou individu ?

Les revenus monétaires sont communément exprimés selon deux unités statistiques : par ménage et par personne.

Médiane des ressources monétaires en Nouvelle-Calédonie

Par ménage	Par personne
316 866	70 647

En F.CFP

Le choix de l'unité dépend de ce que l'on étudie.

La consommation des ménages se compose de biens collectifs, comme le logement, et de biens individuels, comme l'alimentation. Les résultats relatifs aux biens collectifs sont souvent exprimés **par ménage**, car les membres consomment ensemble. En revanche, il est plus pertinent de présenter **par personne** les résultats relatifs aux biens individuels, en raison des inégalités de consommation liées, par exemple, à l'âge ou à l'activité professionnelle.

Qui plus est, dans le cadre d'une étude en niveau de revenu, les résultats par personne permettent d'identifier la source originelle du revenu. La pauvreté de sous-populations comme les femmes ou les célibataires peuvent être analysées.

Ainsi, le choix des unités est arbitraire et partiel selon le sujet étudié.

Dans notre objectif de comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut pas s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier toutes les dépenses par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Pour palier à ces limites, on utilise une unité intermédiaire : l'unité de consommation. Elle permet de tenir compte des phénomènes de redistribution et des économies d'échelle réalisées lorsque l'on habite à plusieurs dans un même logement.

3. Une unité de consommation Oxford ou OCDE ?

Les unités de consommation permettent de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles et de compositions différentes. Pour cela, on attribue un poids à chaque membre du ménage en fonction de son âge.

La valeur du poids est déterminée selon une échelle d'équivalence : Oxford ou OCDE.

Pondération des UC selon l'échelle d'équivalence

	Oxford	OCDE
1er adulte du ménage	1 UC	1 UC
Autres personnes de 14 ans et plus	0,7 UC	0,5 UC
Enfants de moins de 14 ans	0,5 UC	0,3 UC

Exemple : un ménage de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans

	Oxford	OCDE
4 personnes	2,7 UC	2,1 UC

Le choix d'utiliser une des deux échelles est important puisque le nombre des pauvres en sera modifié (ainsi que le seuil et le taux de pauvreté).

Pourquoi 2 échelles ?

L'échelle d'Oxford, a été réinitialisée au profit de l'échelle OCDE à la fin des années 80. Ceci est dû au constat qu'un certain nombre de sociétés sont passées d'une structure de consommation individuelle à une consommation plus collective. Plus précisément, les dépenses des ménages proportionnelles au nombre de personnes (exemple: vêtement, alimentaire…) sont devenues moindres par rapport aux dépenses génératrices d'économie d'échelle (exemple : loyer, abonnement téléphonique, internet…).

Dès lors, il est d'usage que l'échelle d'Oxford mesure le niveau de vie des pays dits en développement, alors que l'échelle OCDE est utilisée pour les pays dits développés.

Regardons quelles différences cela induit sur le calcul de la médiane du niveau de vie en Nouvelle-Calédonie.

Médiane du niveau de vie en Nouvelle-Calédonie selon les échelles d'équivalence

UC/Oxford	UC/OCDE
100 374	130 667

En F.CFP

En 2008, en Nouvelle-Calédonie, la moitié des unités de consommation vit avec moins de 131 000F.CFP selon l'échelle OCDE. Ce montant est 30% supérieur au revenu médian par UC selon l'échelle d'Oxford.

Le passage à l'échelle OCDE a donc bien l'effet escompté : il augmente le niveau de vie médian des personnes seules. Ceci correspond à l'évolution des dépenses, telles que les loyers ou les abonnements, qui deviennent prédominantes et incontournables, même pour les personnes seules, dans les économies développées d'aujourd'hui.

4. Les déterminants du choix de l'échelle d'équivalence en Nouvelle-Calédonie

Il n'y a aucun postulat scientifique qui mentionne s'il est préférable d'utiliser l'une des deux échelles.

Pour la Nouvelle-Calédonie, le niveau de vie sera calculé à partir d'unité de consommation selon l'échelle OCDE pour deux raisons.

a. l'évolution de la structure de consommation des ménages

Nous avons vu précédemment que l'échelle d'Oxford a été modifiée au profit de l'échelle OCDE en raison de l'évolution de la structure de consommation. Pour étudier celle de la Nouvelle-Calédonie, on compare les deux dernières enquêtes BCM : 1991 et 2008.

En dix-sept ans, la dépense de l'habitat a détrôné l'alimentaire sur l'ensemble du territoire. La structure de consommation des ménages a donc évolué vers une économie d'échelle. Trois explications à ce constat. La première concerne les prix du marché immobilier qui ont augmenté entre ces deux dates. La seconde est la migration vers Nouméa qui concentre l'activité économique. Cette affluence a creusé un déséquilibre entre l'offre et la demande immobilière augmentant les prix immobiliers de Nouméa et du Grand Nouméa. Enfin, le phénomène de décohabitation a développé la demande en logement.

Comparaison des parts des principales dépenses

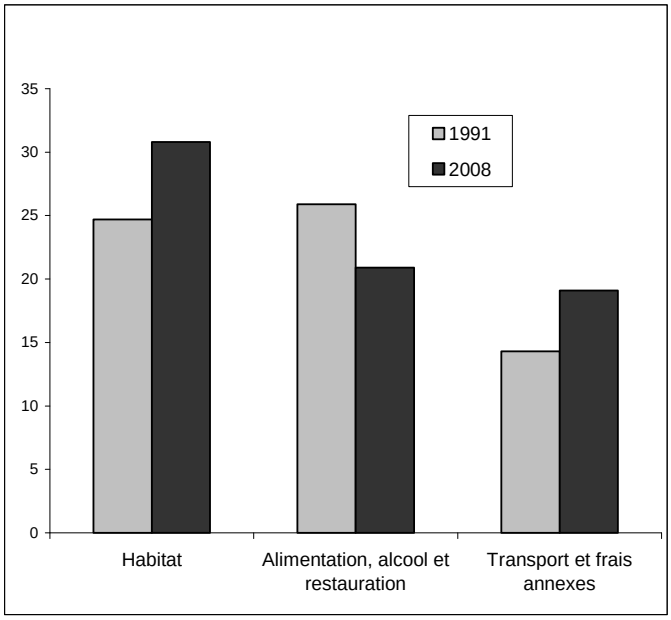

b. Le tour d'horizon de l'analyse de la pauvreté dans les études démographiques

Pour situer le niveau des inégalités et de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie, il est important de comparer nos résultats avec ceux d'autre pays.

Nous avons donc recensé les enquêtes BCM des Territoires et Départements d'outre-mer français et de la France métropolitaine (voir tableau Annexe1). L'intérêt est de comparer des espaces insulaires, situés en outre-mer et qui ont un lien institutionnel plus ou moins étroit avec l'Etat français.
La majorité des études mentionnent avoir utilisée l'échelle d'équivalence OCDE sans en donner de justification, pour autant.

II - La mesure des inégalités grâce à ces premiers outils

1. Les déciles de niveau de vie

Les déciles scindent la distribution du revenu monétaire par UC/OCDE en 10 parties égales.

Le premier décile (D1) est le seuil en dessous duquel se situent les 10% d'UC ayant le plus faible niveau de vie. Alors que le dernier décile (D9) est le seuil au dessus duquel se situent 10% d'UC ayant le plus fort niveau de vie.
La médiane correspondant au 5ème décile.

La distribution des déciles permet d'étudier les inégalités en deux temps :

a. Les inégalités entre provinces :

10% des personnes de province Sud vivent avec un revenu inférieur à 62 900F. Le premier décile de la province Nord vit avec 4 fois moins et celui de la province île avec 5 fois moins. Les inégalités de revenus des personnes les plus pauvres entre les trois provinces sont fortement marquées.

Déciles du revenu monétaire par province de résidence

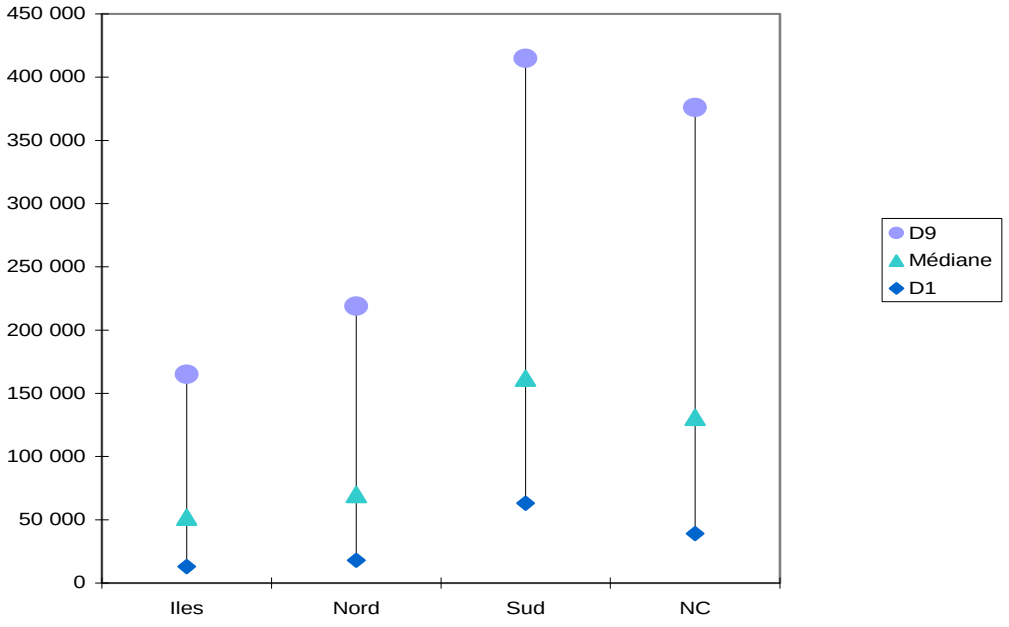

b. Les inégalités au sein d'une zone

Les rapports inter-déciles mettent en évidence les disparités entre les revenus des plus riches (D9) et des plus pauvres (D1).

Rapport inter-déciles du revenu monétaire par province de résidence

	Sud	Nord	Iles	Ensemble
D9 / D1	6,6	12,5	13,2	9,7

Echelle OCDE

En province Sud, 10% des personnes vivent avec un revenu monétaire supérieur 415 000F.CFP. Le montant de ce seuil est 7 fois plus élevé que celui des 10% des personnes les plus pauvres (D1).
Au sein des deux autres provinces, les inégalités sont encore plus grandes. Le rapport inter-déciles D9/D1 s'élève à 12 en province Nord et à 13 en province îles Loyauté.

2. L'indice de Gini

L'indice de Gini est un indicateur synthétique qui mesure les inégalités de revenu au sein d'une population. Il varie entre 0 et 1.

La courbe de Lorenz représente la distribution des revenus par province. Plus la courbe de distribution se rapproche de 0 plus l'égalité entre revenus est parfaite. A l'inverse, plus la courbe tend vers 1, plus les revenus sont inégaux.

Courbe de Lorenz du revenu monétaire par UC/OCDE par province de résidence

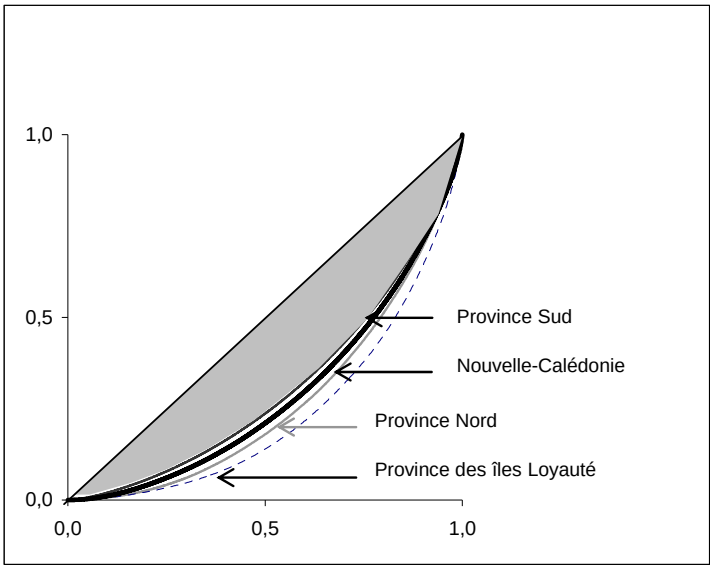

L'indice de Gini quantifie les inégalités de revenu. Son calcul correspond à la surface qui sépare la courbe représentant la distribution des revenus monétaires par UC/OCDE et la droite de l'égalité parfaite.

Indice de Gini du revenu monétaire

Province Sud	0,41
Province Nord	0,47
Province îles Loyauté	0,49
Nouvelle-Calédonie	0,45

Echelle OCDE

L'indice de Gini pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie en 2008, s'élève à 0,45. Ce qui révèle de fortes inégalités de revenu. C'est en province Nord et aux îles Loyauté que les inégalités de revenu monétaire sont les plus marquées par rapport à la province Sud.

III - Quel revenu utiliser ?

Ces premiers indicateurs mettent en évidence des inégalités sur le revenu strictement monétaire. Mais pourquoi se cantonner à ce type de revenu ? D'autres informations peuvent modifier le revenu monétaire afin de l'ajuster aux ressources « réelles » du ménage.

1. Faut-il intégrer les loyers fictifs ?

Selon l'Insee, les loyers fictifs « recouvrent le service de location que se rendent à eux-mêmes les propriétaires de leur logement à savoir, les loyers que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent. »

En pratique, cela consiste à définir un loyer à partir des dépenses des locataires pour l'imputer aux propriétaires de leur logement, en tant que dépense et ressource.

Avant d'appliquer la méthode des loyers fictifs, il faut :

a. s'assurer au préalable que l'effectif des locataires est assez important pour pouvoir déterminer un loyer fictif par décile.

b. s'assurer de l'objectivité des résultats par rapport à la société étudiée.

Appliquons ces principes, à titre d'exemple, sur les îles Loyauté :

a. 87% sont propriétaires sans crédits alors que 3% sont des locataires (soit 145 ménages).

   Théoriquement, l'objectif est d'imputer un loyer à chaque décile du revenu monétaire. Toutefois, en raison du faible effectif des locataires aux îles Loyauté, nous sommes dans l'obligation d'imputer un loyer moyen à tous les propriétaires, soit 28 600F.CFP.

Déciles du revenu monétaire avant et après imputation des loyers fictifs des propriétaires sans crédit des îles Loyauté

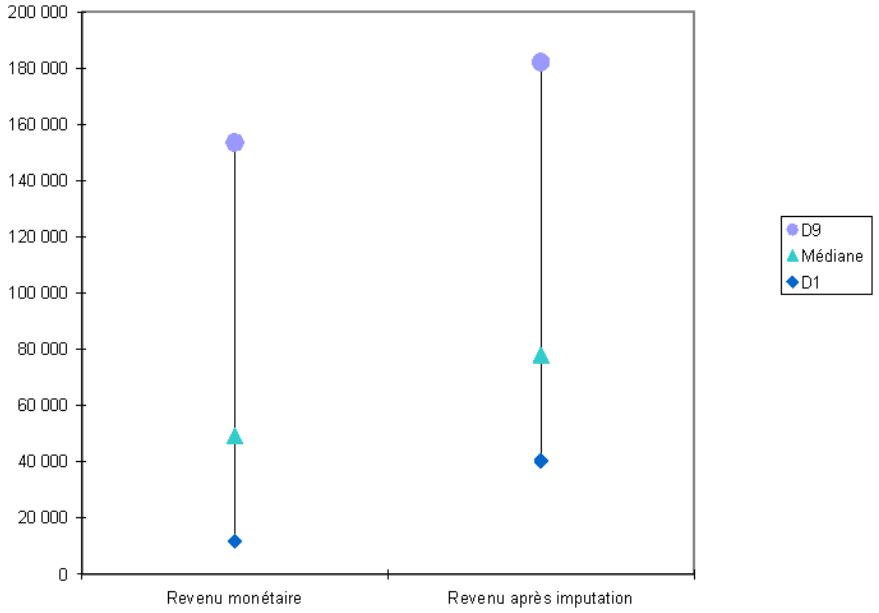

La moitié des propriétaires sans crédit des îles Loyauté perçoit moins de 49 000F.CFP par mois. Après imputation du loyer fictif, ce revenu augmente de 58%.

Comme on impute le même montant aux plus riches qu'aux plus pauvres, les inégalités sont réduites.
Les rapports inter-déciles confirment ce constat. Le seuil de ressources des 10% les plus riches est 13 fois plus élevé que celui des 10% les plus pauvres.

Après imputation du loyer fictif, les différences entre revenu s'atténuent puisque le rapport D9/D1 est divisé par trois.

Rapport inter-déciles du revenu monétaire et total des îles Loyauté

	Revenu monétaire	Revenu après imputation du loyer fictif
D9 / D1	13,2	4,5

Echelle OCDE

b. Aux îles Loyauté, et plus généralement dans les tribus de Nouvelle-Calédonie, l'accession à la propriété s'effectue par transmission des terres coutumières. On accède donc à la propriété non pas par aisance financière mais par don de la communauté tribale. De ce fait, en imputant un loyer fictif aux propriétaires sans crédit en tribu, on biaise le montant réel de leurs ressources monétaires, en les augmentant. Par contre, l'application de cette méthode est pertinente en zone urbaine où le marché de l'offre et de la demande immobilière est actif.

Pour la Nouvelle-Calédonie, la méthode des loyers fictifs fera l'objet d'une étude spécifique à la zone urbaine de Nouméa.

2. Faut-il intégrer les ressources non monétaires ?

Pour certains pays, cette question pourra paraître mineure. Il est pourtant important de se questionner sur la prise en compte des ressources non monétaires pour l'étude des inégalités et de la pauvreté. Au préalable, il faut :

a. s'assurer de la validité des informations. Les données relatives aux ressources non monétaires nécessitent un travail de collecte spécifique, différent des données monétaires. De plus, les données non monétaires font l'objet d'un long travail de redressement pour évaluer quantitativement leurs valeurs.

b. mettre en évidence, l'importance ou pas, des ressources non monétaires dans le quotidien de la population.

Appliquons cela au cas de la Nouvelle-Calédonie.

a. L'enquête BCM 2008 recense l'ensemble des ressources non monétaires. Elles correspondent à la somme des ressources en nature déclarées par les ménages. Elles ont été valorisées au prix du marché.

On distingue :

- l'autoconsommation (ou autoproduction) : ce sont des denrées non achetées, produites par le ménage pour lui-même (cueillette, élevage, chasse, pêche, champs) ainsi que les prélèvements sur stock pour les ménages ayant une activité professionnelle leur permettant de se servir (gérant d'un magasin,…);

- les cadeaux reçus d'un autre ménage ;

- les avantages en nature reçus (logement, voiture, factures d'eau ou d'électricité payées par l'employeur).

Le revenu total est la somme des ressources non monétaires et des ressources monétaires

b. En Nouvelle-Calédonie, l'autoproduction est encore très présente dans les pratiques quotidiennes des ménages, en particulier en zones tribale (avec la culture vivrière et la pêche) et rurale (avec la chasse).

On le mesure très bien en comparant le revenu monétaire au revenu total.

Déciles du revenu monétaire et total par UC pour la Nouvelle-Calédonie

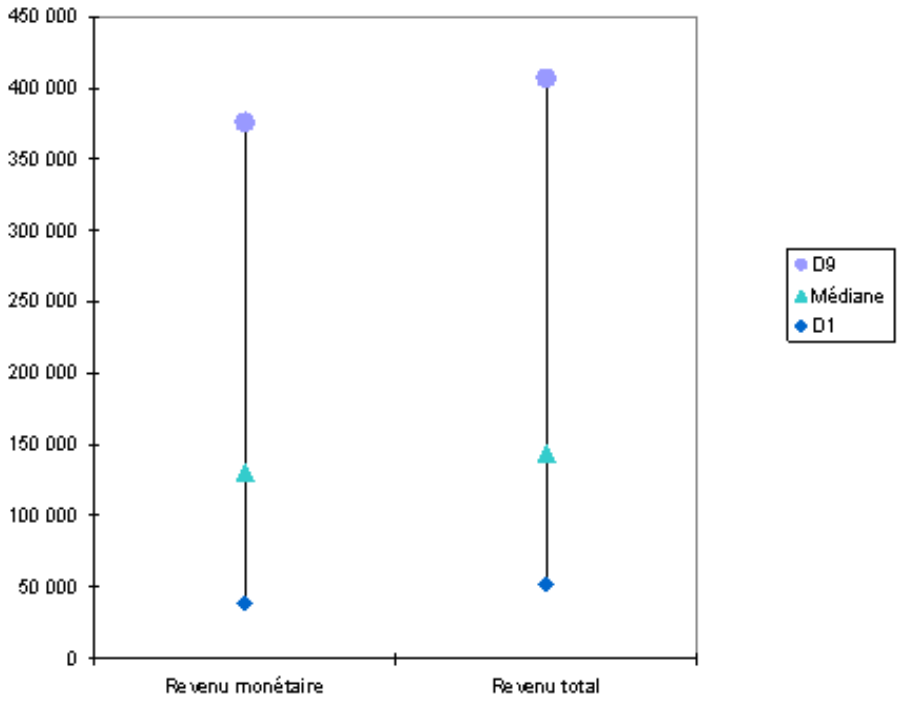

Revenu médian par UC

	Revenu monétaire	Revenu total
Médiane	130 667	143 861

Rapport inter-déciles du revenu par UC

	Revenu monétaire	Revenu total
D9 / D1	13,2	7,9

Avec l'intégration du non monétaire, le niveau de vie médian augmente de 10%. Et surtout les inégalités diminuent : le rapport inter-déciles D9/D1 est deux fois plus faible.

En effet, les ressources non monétaires gonflent surtout le revenu des plus pauvres. La pêche, la cueillette ou la chasse sont surtout pratiquées par les personnes ayant l'accès à ces ressources, en particulier les personnes vivant en tribu ou en brousse, plus pauvres que celles de la ville.

Il est donc pertinent d'étudier les inégalités et la pauvreté en Nouvelle-Calédonie, en intégrant le revenu non monétaire.

Le niveau de vie calédonien sera calculé sur les ressources totales.

3. Revenu monétaire et revenu total : quelles incidences sur les inégalités ?

L'impact du type de revenu sur la mesure des inégalités, s'étudie sur deux niveaux géographiques.

a. Au niveau Nouvelle-Calédonie

Le tableau ci-dessous présente les indices de Gini par province de résidence et pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie selon le revenu monétaire et le revenu total.

Indice de Gini selon le type de revenu

	Revenu monétaire	Revenu total
Province Sud	0,41	0,40
Province Nord	0,47	0,41
Province îles Loyauté	0,49	0,44
Nouvelle-Calédonie	**0,45**	**0,43**

Echelle OCDE

Quelque soit le revenu, les indices de Gini de la province Sud sont quasiment les mêmes. En revanche, dans le Nord et les îles Loyauté, les inégalités s'atténuent grâce aux ressources non monétaires. Les indices de Gini du revenu total sont respectivement 6 et 5 points inférieurs aux Gini du revenu monétaire.

Prendre en compte le non monétaire diminue les inégalités en Nouvelle-Calédonie.

b. Au niveau international

Selon le type de revenu utilisé pour calculer le Gini, le 'classement' de la Nouvelle-Calédonie ou des provinces change.

Indice de Gini de quelques pays

	Indice de Gini	
Egalité parfaite	*0*	
France	0,32	
Australie	0,35	
Nouvelle-Zélande	0,36	
	Revenu monétaire	Revenu total
Province Sud	0,41	0,40
Province Nord	0,47	0,41
Province îles Loyauté	0,49	0,44
Nouvelle-Calédonie	**0,45**	**0,43**
Mayotte	0,49	
Wallis-et-Futuna	0,50	
Inégalité parfaite	*1*	

Aux îles Loyauté, le Gini calculé à partir du revenu monétaire équivaut celui de Mayotte. Calculé sur le revenu total, il est 3 points plus faible que celui de Mayotte.

Nous venons d'observer les conséquences nationales et internationales de la variation du revenu monétaire au travers des ressources non monétaires. D'autres charges ou revenus, comme les impôts, les prestations sociales… peuvent aussi influencer les résultats d'inégalités. L'objectif est donc d'exploiter toutes les données relatives aux ressources afin de construire le revenu « réel » des habitants.

Dans les comparaisons internationales il faut faire attention à comparer des choses comparables. Sinon, les résultats peuvent être faussés.

IV - Le seuil et le taux de pauvreté relative

1. Définitions

Le **seuil de pauvreté** correspond à 50% ou 60% de la médiane du niveau de vie (revenu par unité de consommation). Il est dit **relatif** car il se réfère à des éléments propres à la zone et non à un montant absolu de minimum pour vivre.

Un ménage ou une unité de consommation sera qualifié de « **pauvre** » si son revenu par UC est inférieur à ce seuil.

Le **taux de pauvreté** est la part des ménages dont les UC vivent en dessous de ce seuil de pauvreté

2. Quel seuil de pauvreté choisir ?

Le seuil de pauvreté établi à 60% de la médiane est 20% supérieur à la demi-médiane. Le message sur les inégalités et la pauvreté n'est donc pas le même et les conséquences sur les décisions politiques de lutte contre les inégalités et la pauvreté peuvent être influencées.

D'ailleurs, la différence des taux de pauvreté interpelle : 5% des ménages sont proches d'une situation de pauvreté sans y être aujourd'hui. Dès lors, même si l'analyse se réfère à un seuil à 50%, il est intéressant d'observer les caractéristiques des ménages qui se situent à la frange de la pauvreté relative.

Médian du niveau de vie, seuil de pauvreté à 50% et 60% et taux de pauvreté pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

Médiane	% de la médiane	Seuil de pauvreté par UC	Taux de pauvreté par ménage
143 861	50%	71 931	17%
	60%	86 317	22%

F.CFP, Echelle OCDE et %

L'Insee, Eurostat et d'autres pays européens déterminent le seuil de pauvreté à 60% de la médiane. Néanmoins, beaucoup d'études et de pays continuent à utiliser un seuil à 50% de la médiane ou publient les deux seuils de pauvreté (voir Annexe1).

Pour effectuer un choix, il est possible de confronter le montant du seuil de pauvreté aux montants des prestations sociales mises en place par les pouvoirs publiques. Celles-ci ont pour objet de lutter contre l'exclusion sociale et économique des plus démunis.

Le seuil de pauvreté retenu pour étudier les inégalités et la pauvreté en Nouvelle-Calédonie, correspond à 50% de la médiane.

3. Le seuil de pauvreté doit-il être le même en province Sud, Nord et îles Loyauté ?

Il est d'usage de présenter un seuil de pauvreté et un taux de pauvreté unique à l'ensemble du pays. En Nouvelle-Calédonie, sont pauvres les personnes dont le revenu est inférieur à 71 900F.CFP. Pour l'ensemble du pays, le pourcentage de ménage qui se situe en dessous de ce seuil s'élève à 17%.

En conservant ce seuil de pauvreté défini pour l'ensemble du pays, en province des îles Loyauté, 52% des ménages sont pauvres. C'est presque 6 fois plus qu'en province Sud et 1,4 fois plus qu'en province Nord.

Seuil de pauvreté unique à 50% et taux de pauvreté

	Seuil unique	Taux de pauvreté
Province Sud	71 931	9%
Province Nord		35%
Province îles		52%
N-Calédonie		17%

Revenu total F.CFP, Echelle OCDE et %

Néanmoins, s'il existe des différentiels de développement économique et social entre provinces, régions ou encore entre îlots d'un archipel, il est préférable de présenter des seuils et des taux de pauvreté selon un découpage géographique d'étude du pays.

Le tableau ci-dessous présente un seuil de pauvreté par province de la Nouvelle-Calédonie, afin de déterminer un taux de pauvreté pour chacune.

Seuil de pauvreté par province à 50% et taux de pauvreté

	Seuils par zone	Taux de pauvreté
Province Sud	86 747	14%
Province Nord	44 791	16%
Province îles	34 292	23%
N-Calédonie	71 931	17%

Revenu total, F.CFP, Echelle OCDE et %

Les taux de pauvreté sont bien plus faibles pour la province Nord et île Loyauté que les taux de pauvreté calculé à partir d'un seuil de pauvreté unique. Quel résultat reflète le plus la réalité ? Le taux de pauvreté déterminé par un seuil calédonien ou par des seuils provinciaux ?

Là encore il n'y a pas de règles à suivre pour décider de se référer à un ou plusieurs seuils de pauvreté. Néanmoins, étudier les caractéristiques (sociales, économiques, démographiques, géographiques…) de la population du pays sont des éléments explicatifs pour justifier ses choix méthodologiques.

Sommairement, en Nouvelle-Calédonie, il existe une justice commune garantissant les mêmes droits à l'ensemble de la population. Il n'y a qu'une religion dominante commune. Les disparités climatiques sont les mêmes pour les trois provinces. Il y a une coexistence de diverses sous-populations dont la communauté mélanésienne. Cette dernière a une forte identité culturelle marquée par les langues vernaculaires, un mode d'habitat, des pratiques coutumières… Malgré tout, nous posons l'hypothèse que les aspirations de consommation issue de l'urbanisme, sont identiques. Ces aspirations sont développées et facilitées par le développement des transports, de la télévision et de la migration en milieu urbain qui est très important en Nouvelle-Calédonie.

De ce fait, le seuil de pauvreté en Nouvelle-Calédonie sera présenté par un montant unique.

CONCLUSION

1. La pauvreté s'exprime communément par un taux de pauvreté. Son calcul est déterminé par des indicateurs d'inégalité que sont le niveau de vie, la médiane et le seuil de pauvreté.

2. Leurs modes de calcul reposent sur différentes hypothèses du fait qu'il n'existe pas de définition unique et universelle de la pauvreté.

3. Pour apporter de la crédibilité à son étude, il faut justifier ses choix méthodologiques par des déterminants sociodémographiques, historiques, économiques, géographiques, voire même politiques…..car selon les hypothèses d'exploitation retenues, les résultats en sont modifiés.

4. Dans le cas de notre présentation des inégalités et de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie, nous avons choisi le revenu total par unité de consommation selon l'échelle OCDE qui aboutit à un seuil de pauvreté à 71 900F.CFP. 17% des ménages vivent en dessous de ce seuil.

Bibliographie

Atkinson (A), Cazes (S), Milano (S), Assemat (J), Jeandidier (B), Teekens (R), Zaïdi (M.A)., Mesures de la pauvreté et politiques sociales : une étude comparative de la France, de la RFA et du Royaume-Uni. In: *Revue de l'OFCE*. N°33, 1990. pp. 105-130.

Buffière (B), (2009), « Analyse des grandes tendances de dépenses », Isee, Synthèse n°10, 4 pages.

Buffière (B)., (2009), « Comparaison entre les trois Provinces », Isee, Synthèse n°11, 4 pages.

CEROM., (2008*), Les défis de la croissance calédonienne : l'économie calédonienne en mouvement*, Isee, Note et Documents, 60 p.

Charbit (Y)., (2001), *La population des pays en développement, Paris*, La Documentation française, 175 pages

Hourriez (J-M) ; Olier (L) ; (1997), « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence », *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, Economie et statistique, n° 308-309-310, p65-94

Verger (D) (2005) ; « Bas revenu, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales*, Economie et statistique, n°383-384-38

(ANNEXE 1) Tour d'horizon des études sur les inégalités et la pauvreté

		Echelle d'équivalence	Seuil de pauvreté	Niveau de vie médian	Taux de pauvreté	Type de revenu
DOM	Guadeloupe Martinique Guyane Ile de la Réunion Métropole	ND. Hypothèse OCDE	Demi-médiane par UC	4 941euros/an 6 240 euros/an 4 555 euros/an 4 929 euros/an 8 241 euros/an	8,3% 8,5% 20,5% 7,0% 7,4%	Revenu d'activité, des transferts sociaux, des revenus du patrimoine, des transferts monétaires entre ménages et des loyers imputés
Polynésie française		Oxford	Demi-médiane par UC	51 470 F.CFP/mois	18,6%	Le revenu disponible : montant des ressources monétaires et non monétaires (autoconsommation, avantage en nature, troc…)
Antilles-Guyane	Guadeloupe Martinique Guyane Métropole	OCDE	60% de la médiane par UC	6 806 euros/an 7 394euros/an 5 952 euros/an 10 560euros/an	17,8% 19,8% 26,5% 13,2%	Le revenu disponible annuel net : ensemble des revenus d'activités, des transferts sociaux, les revenus du patrimoine et les loyers fictifs + les transferts monétaires entre les ménages – les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et foncière)
Ile de la Réunion		OCDE	Demi-médiane par UC	4 929 euros/an	7%	Revenu disponible annuel net = ensemble des revenus d'activités, des transferts sociaux, les revenus du patrimoine et les loyers imputés + les transferts monétaires entre les ménages – les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et foncière)
Mayotte		OCDE	Demi-médiane par UC	1 209 euros/mois	ND	ND
France métropolitaine		OCDE	60% de la médiane par UC	880 euros/mois	13,2%	Revenu disponible = somme des revenus des membres du ménage après prise en compte des principales prestations sociales et paiements des impôts directs.

Contact

Mlle Laure Hadj, socio-démographe, ISEE
CEPED - UMR 196 Université Paris Sorbonne Descartes
Laure.hadj@isee.nc

Citation recommandée

Hadj Laure, *Comment mesurer la pauvreté ? En pratique l'enquête Budget Consommation des Ménages (BCM) de Nouvelle-Calédonie*» Working Paper à l'issu de la conférence régionale des Directeurs des services planification et statistique, organisée par la Communauté du Pacifique Sud (CPS), Nouméa, 12-16 juillet 2010.

Publication

Une version plus courte de ce texte servira de point méthodologique à l'étude sur les ménages à bas revenu. Cette publication CEROM (ISEE, AFD et IEOM) sera publiée à la fin de l'année 2010.

Ce texte sera également repris dans la thèse de Laure Hadj.
Ce doctorat s'inscrit, dans un partenariat entre l'ISEE de Nouvelle-Calédonie et le CEPED-UMR de recherche 196 de Paris.
Le titre de la thèse, encore provisoire, est :
« Contribution à la connaissance de la pauvreté des ménages calédoniens à travers leur consommation »